



**Analysez  
vos **risques** ...  
vous serez  
gagnant !**

## Pourquoi ?

Des causes liées à l'activité professionnelle entraînent la mort d'une personne toutes les trois minutes et demie dans l'UE. Des milliers de travailleurs se blessent, tombent malades à cause du stress et de la charge de travail ou souffrent de troubles musculo-squelettiques. Aucune entreprise, la vôtre y comprise, n'est immunisée contre ces risques. Pour se prémunir, une seule approche rentable: la prévention. En effet, améliorer la sécurité, la santé et le bien-être des travailleurs a un impact positif sur les résultats de l'entreprise.

### Nier l'existence des risques peut être lourd de conséquences...

- Une livraison est en retard parce que le chauffeur a eu un accident? Le client choisira peut-être un autre fournisseur la prochaine fois.
- Le chef-magasinier a un lumbago parce qu'il a traîné une caisse trop lourde? Il faudra mobiliser tout le monde pendant des semaines pour parvenir à faire tourner le magasin à peu près normalement.
- Le comptable est en congé de maladie parce qu'il ne supporte plus la pression de travail et le stress qui en découle? La facturation et la comptabilité seront sens dessus dessous.
- Un opérateur se fait prendre les doigts dans une machine parce qu'elle se remet inopinément en marche? Un travailleur apprécié sera blessé à vie, la production sera mise à l'arrêt pendant quelques heures, l'inspection viendra jeter un coup d'oeil,...

### L'analyse des risques = une obligation légale

La législation en matière de sécurité, santé et bien-être au travail impose la réalisation d'une analyse de risques. Cette obligation, issue d'une directive européenne, a été transposée en Belgique dans la loi sur le bien-être au travail et dans une série d'arrêtés royaux d'exécution. Chaque employeur doit obligatoirement aborder et gérer la prévention avec méthode, en tenant compte du type d'activités déployées et des risques spécifiques qui peuvent se présenter. Une approche structurée de la prévention ne peut se faire que sur base d'une analyse des risques mûrement réfléchie.

Loi sur le bien-être au travail (loi du 4 août 1996, MB du 18 septembre 1996).

AR relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (AR du 27 mars 1998, MB du 31 mars 1998).

## Quand ?

Analyser les risques n'est pas une action unique. C'est un processus dynamique qui consiste à faire un tour d'horizon, améliorer, gérer et refaire une analyse de la situation. Il fait partie intégrante du processus d'amélioration continue de votre entreprise.

---

Analysez vos **risques**... vous serez gagnant !

## Qui ?

L'analyse de risque ne se fait pas en solitaire. Elle requiert l'apport de tous : employeur, encadrement, experts (comme p.ex. les services de prévention des assureurs, les conseillers en prévention des services internes et externes de prévention et de protection au travail) et ... travailleurs !

### **Une analyse des risques est un “must” dans les cas suivants:**

- Introduction de nouveaux procédés;
- Utilisation de nouveaux équipements ou matériaux (équipements de travail et produits);
- Changement dans l'organisation du travail (procédures et méthodes de travail);
- Nouvelles situations de travail (nouveaux postes de travail, bâtiments,...);
- Occupation de nouveaux travailleurs (y compris les intérimaires, étudiants et stagiaires);
- Chaque fois qu'un incident ou accident s'est produit.

## Comment ?

L'analyse de risque est une démarche réfléchie. On examine tout d'abord les dangers liés au travail et les personnes qui y sont exposées. Ces données sont utilisées pour se faire une idée de l'importance des risques : elles permettent d'estimer la gravité des dommages éventuels qu'ils pourraient générer et la probabilité de les voir se matérialiser. A la fin de cet exercice, vous pourrez faire la différence entre les risques auxquels vous devez vous attaquer en priorité et ceux dont le traitement peut être envisagé à plus long terme. Pour faire votre analyse de risques, ne vous lancez pas tête baissée dans la mise en œuvre de méthodes compliquées. Rien qu'avec un peu de bon sens vous arriverez déjà très loin. Le plus important, c'est aborder les risques d'une manière systématique et prendre les mesures appropriées.

### **Quelles questions se poser lors de l'évaluation des risques?**

- Ce risque se présente-t-il fréquemment?
- Quelles pourraient être les conséquences?
- Les personnes exposées (travailleurs, clients,...) sont-elles nombreuses?
- Certaines personnes font-elles partie des groupes à risques (femmes enceintes, jeunes,...)?
- Les travailleurs sont-ils plusieurs à ressentir la situation comme un risque?
- Les dommages éventuels sont-ils importants?
- S'agit-il d'un danger grave et immédiat?
- La probabilité d'avoir un accident ou un incident est-elle élevée?
- ...

## En pratique

Voulez-vous faire une bonne analyse de risques?

- Pour plus d'informations, adressez-vous au service de prévention de votre assureur.
- Demandez conseil à votre service interne ou externe de prévention et de protection au travail.
- Jetez un œil sur [http://www.beswic.be/campaigns/hw2008-2009/index\\_html](http://www.beswic.be/campaigns/hw2008-2009/index_html), vous y trouverez toutes les informations relatives à la campagne belge et européenne.
- Consultez les fiches pleines d'informations intéressantes mises en lignes sur <http://osha.europe.eu/topics/riskassessment>
- Visionnez les courts métrages humoristiques de Napo sur <http://osha.europa.eu/nl/campaigns/hw2008/napo>
- Cliquez sur [www.prevent.be/p/risk](http://www.prevent.be/p/risk), vous y découvrirez encore d'autres informations et vous pourrez télécharger ce dépliant si vous le désirez.

